

# Pour protéger notre pays des horreurs de la guerre des religions, l'État doit purger le Sénégal du poison de l'intolérance

Par  
**Moustapha DIAKHATÉ**

Ancien député

Il faut éviter à notre pays les horreurs de la guerre des religions par la réaffirmation du caractère constitutionnel du respect de la liberté de culte. Depuis son accession à l'indépendance, la République du Sénégal s'est portée garante, pour tous les citoyens, du respect de la liberté de conscience. C'est ainsi qu'elle prohibe toute atteinte aux libertés culturelles.

Au Sénégal, toute entrave à l'exercice d'une liberté religieuse est punie par la loi. C'est sur

cette base que la justice laïque vient de condamner Monsieur Oumar Sall d'une peine de six mois avec sursis, à la suite de ses propos sur les pratiques culturelles propres à la Tidiana. La condamnation de Monsieur Sall par la justice est exemplaire en ce sens qu'elle participe de la protection de la liberté de culte et du vivre-ensemble sénégalais.

Les identités liées à la religion doivent être respectées par toutes et tous sur l'ensemble du territoire national pour éviter de

nourrir, par la religion, la haine et la discrimination envers un groupe social. Toutefois, et il faut le souligner avec force, le combat ne saurait être uniquement judiciaire ni l'apanage d'une confrérie. Il relève de la survie du modèle social sénégalais de tolérance religieuse.

Par conséquent, Monsieur le président de la République et son Ministre de l'Intérieur doivent prendre leurs responsabilités afin de combattre, avec la plus grande fermeté, les propos provocateurs d'individus comme Monsieur Oumar Sall. La République doit imposer le respect de la liberté de croire ou de ne pas croire des Sénégalais. Ainsi, le discours injurieux et diffamatoire anti-soufisme, anti-confrérie ne doit être toléré sous au-

cune forme. La liberté de culte est un principe imprescriptible de notre Charte fondamentale.

La religion ne saurait être un champ d'affrontement identitaire. La République doit combattre le discours religieux haineux qui fragmente la communauté nationale, détruit le vivre ensemble et sape les fondements de l'unité nationale. Pour la sécurité nationale, la cohésion nationale et la préservation de notre vivre ensemble, Monsieur Oumar Sall doit être interdit de prêches et d'enseignements religieux dans les mosquées, les daaras et les médias. La « bokoharamisation » de son discours et son funeste projet de « délaïcisation » de l'État et de « déconfrérisation » de l'Islam sénégalais représentent un danger

pour notre pays déjà en proie à de graves menaces intérieures et extérieures.

Face à ces périls, il ne doit y avoir le moindre laxisme ni la moindre complaisance de l'État, des partis politiques et de la société civile.

Sans trahir les valeurs et principes républicains de la neutralité confessionnelle de la République et de sa non immixtion dans les convictions religieuses des Sénégalais, l'État doit élaborer un cadre législatif suffisamment répressif pour combattre toutes les intolérances religieuses et confrériques qui sont au cœur du projet de la frange islamiste extrémiste du Sénégal.

*Vive la République !  
Vive le Sénégal !*

## Arts visuels et archives : Cheikh Ndiaye, veilleur du jour

Par  
**Massamba MBAÏE**

Critique d'art

L'artiste visuel sénégalais Cheikh Ndiaye expose présentement à la Galerie le Manège. La distribution de ses œuvres renvoie aux ambiances tamisées des salles de cinéma avec une mise en lumière sélective sur ses toiles. La scénographie s'inscrit dans la lettre du cinéma. De nos salles de cinéma d'époque qui ont été presque intégralement englouties par l'autre versant de la coulée de béton de la ville, Dakar en l'occurrence, qui se moder-

nise. « Cours du soir », l'allusion à Ousmane Sembène pour le titre de son exposition trouve une résonance première avec l'historiographe du cinéma et cinéaste sénégalais Paulin Soumanou Vieyra à qui nous devons l'œuvre précurseur Afrique sur Seine réalisée avec Jacques Melo Kane et Mamadou Sarr en 1955. « Les cinémas d'Afrique (noire) sont les fils ainés de la littérature anticolonialiste. C'est même une « école du soir ». Malgré le lourd



Exposition monographique Cheikh Ndiaye, Cours du soir, Galerie le Manège, jusqu'au 14 janvier 2024.

handicap qui la frappe, son existence est héroïque. L'absence de laboratoires ne doit pas décourager les velléités créatives de la jeunesse. Le cinéma est plus vrai que la littérature dite francophone. Les comédiens parlent leur langue natale. Une école du soir » (Paulin Soumanou Vieyra, 1972 : 45).

Le cinéma comme « école du soir » est d'abord une faillite de la langue française, peu comprise à l'époque de la grande masse. Sembène, le romancier sans public, s'est donc investi dans le cinéma afin de mieux parler à « son » peuple. L'évocation du cinéaste sénégalais est aussi réitérée chez Cheikh Ndiaye avec une lucarne aménagée dans la salle d'exposition qui fait tourner en boucle le film réalisé en 1994 par Manthia Diawara et Ngugi wa wa Thiong'o sur le prolifique intellectuel sénégalais : Sembène : The making of african cinema. De plus, un autre panneau avec des photographies de plateau du film Ceddou ancre davantage l'une des facettes du propos esthétique de Cheikh Ndiaye : le cinéma.

Le cinéma comme instance créatrice et de refus trouve de l'intérêt chez l'artiste. Il s'agit chez Sembène d'une esthétique de la violence (ou de la faim) pour reprendre le propos des tenants du cinéma nôvo brésilien. La plus authentique manifestation culturelle de la faim (de la mi-

sère) est la violence nous dit Glauber Rocha avec des accents latins car pour lui cette violence est « amour d'action, de transformation ».

Le cinéma également comme trace avec ses lieux littéralement dévastés par la conjoncture économique et par le prosélytisme religieux. Certaines salles de cinéma sont devenues des lieux de prières d'églises charismatiques. Le cinéma, encore le cinéma, comme prétexte esthétique avec la lumière en technicolor que l'artiste a travaillé à s'en brûler les yeux avec la précision d'un orfèvre qui a le secret du filigrane, magique.

Sous ce chapitre, il serait légitime d'évoquer d'autres peintres, maîtres de la lumière, qui sont autant de vocabulaire et de grammaire pour la prose urbanistique à l'huile de Cheikh Ndiaye. Juste est donc son propos : « Mon parti pris, c'est que l'art est lié à la mémoire et au patrimoine. C'est un dispositif mémoriel. Pendant longtemps, j'ai conçu mon art comme une sorte de commande publique fictive ».

L'artiste est habité par l'impérieuse nécessité de conserver des lieux de mémoire que la ville a semblé effacer. Ses premiers prétextes esthétiques et architecturaux furent donc les salles de cinéma. Ces espaces de socialisation, d'émancipation mais également de condi-



Commissaire : Olivia Marsaud.

tionnement de masses. L'artiste n'est pas dupe. Mais en réalité, il se passait quelque chose de fondamentalement culturel dans ces lieux consacrés à la lumière qui est l'une des définitions du cinéma et des arts visuels. Il a poursuivi sa documentation des salles de cinéma à travers le monde, à Cuba, en Côte d'Ivoire... Ailleurs, ces salles n'ont pas été transformées en souks comme au Sénégal. Ailleurs parfois, ces salles sont devenues des espaces d'exposition, des centres d'art. Il les met en lumière avec son extrême précision du trait, de la couleur comme pour revivifier cette mémoire, porter le plaidoyer. Comme pour dire que l'âge de la décadence ne doit pas être pour demain.

Peintre, photographe, installacionniste, vidéaste, réalisateur et éditeur, l'artiste vit entre Dakar et Prague. Cheikh Ndiaye n'est pas de son temps. Cet étrange Chartreux du pinceau, qui reste flamboyant même quand il s'essaye au flou, n'est pas du passé. Il veille sur le futur... avec la seule force de l'esprit au-delà du vide de Klein ou du plein d'Arman. Empruntions les termes d'un autre jongleur de feu, Djibril Diop Mambéty : c'est un veilleur du jour.

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi  
MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DES DOMAINES  
CENTRE DES SERVICES FISCAUX  
DE DAKAR-PLATEAU

BUREAU DE CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ  
& DES DROITS FONCIERS ET DES DOMAINES

Le Chef de Bureau

### AVIS AU PUBLIC

Le Chef du Bureau des Domaines de Dakar-Plateau Commissaire - Enquêteur soussigné informe le public intéressé que, conformément à la décision n° 2189/MEFP/DGID/DD en date du 14 juillet 2023 du Directeur des Domaines, une enquête de commodo et incommodo d'une durée de huit (08) jours sera ouverte audit bureau au sujet de l'immatriculation au nom de l'État d'un terrain du domaine national situé dans le Département de Dakar en vue de son attribution par voie de bail.

Pendant la durée de l'enquête, qui commence le mercredi 13 décembre 2023 pour se terminer le mercredi 20 décembre 2023, un dossier comprenant, entre autre, le plan de situation du terrain, sera ouvert au Bureau des Domaines de Dakar-Plateau où toute personne intéressée pourra consigner ses observations et avis tous les jours ouvrables de huit (8) heures à seize (16) heures.

